

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr.
En six mois... 18
En trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAVAS-LARIVE & Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Octobre 1881.

LES EFFECTIFS DE L'ARMÉE.

Le général Farre a mis la dernière main à son œuvre de désorganisation. On dirait qu'il se hâte de l'achever avant de quitter le ministère.

Il ne lui suffisait pas d'avoir épuisé tous les régiments pour recruter l'armée d'Afrique : il vient de diminuer encore les effectifs en prodiguant les congés inventés, en dehors de toute légalité, avec le système du service de quarante mois.

Toutes les armes sont atteintes par cette mesure ; mais l'infanterie en souffre d'une façon toute spéciale.

Les deux tiers de ses régiments ont envoyé un bataillon en Afrique : pour le mobiliser à 550 hommes, ils ont dû prendre 300 hommes dans les bataillons actifs, soit 100 hommes par bataillon, et 25 hommes par compagnie.

Chaque compagnie comptait donc à peine 40 hommes, lorsque la dernière classe est rentrée, il y a quelques jours, par anticipation, dans ses foyers. Maintenant, le nombre des présents n'atteint plus 30. Et dans ce nombre sont compris les ordonnances, les cuisiniers, les élèves clairons, les employés de toutes sortes. Si bien qu'un de ces régiments ne représente guère aujourd'hui qu'une forte compagnie du pied de guerre.

Un tiers des régiments restaient encore avec leur effectif légal. Le départ de la classe les a réduits d'un quart, et l'envoi de 50 p. 100 des militaires des deux classes 1877 et 1878 en congé leur enlève un second quart. Diminué de moitié, ils sont donc presque aussi faibles que les premiers.

On se figure aisément quel trouble de pareilles réductions apportent dans le service intérieur, dans l'instruction, dans la vie tout entière des corps de troupes. Les hommes restés sous les drapeaux suffisent à peine aux gardes, aux corvées, à l'entretien des magasins, la troupe n'existe plus.

Et c'est là une imprévoyance qui dépasse toute folie, et qu'il faut saisir sur le fait pour se résigner à y croire.

Telle caserne de Paris, qui était occupée au printemps dernier par trois bataillons de forteresse et par un régiment d'infanterie, soit environ par 2,000 hommes, ne contient plus aujourd'hui que 300 hommes éparpillés, sans cohésion, dans les cadres d'un régiment.

Tel bastion des faubourgs, que gardait un bataillon, est maintenant confié à une compagnie de 25 hommes.

Tel fort a une garnison de 40 ou 42 hommes.

Et cependant tous ces établissements regorgent d'armes, de matériel, de munitions de tout genre.

A Lyon, la situation est la même.

Dans l'Est, les garnisons sont un peu plus fortes, mais encore absolument insuffisantes.

Chez nous, à Saumur, il n'y a pas un soldat au château depuis plus de deux mois.

Voilà l'œuvre de M. Farre ; il peut en être satisfait.

Vienne demain une mobilisation, et jamais l'on n'aura vu plus grand désarroi que celui où nous serons surpris. Vienne seulement un mouvement dans la rue, et l'on cherchera en vain l'armée pour défendre des magasins laissés sans protection.

Mais aussi l'on fait des économies à jeter en Tunisie, et l'on pourra dire aux Chambres que les crédits votés n'ont pas été dépassés.

On renvoie des hommes en grand nombre chez eux, et l'on pourra déclarer aux paysans qu'il n'y a pas la guerre, puisqu'on donne des congés.

Voilà le but : tromper le pays le plus longtemps possible, au risque de tout perdre. Le gouvernement a commencé la campagne sans avoir les ressources nécessaires, parce qu'il ne voulait pas avouer la guerre.

Il a désorganisé la moitié de l'armée plutôt que de mobiliser un ou deux corps.

Il a laissé mourir nos soldats faute de soins, il a menti sur l'état sanitaire des troupes.

Il a fait revenir des régiments à la veille des élections pour les rembarquer le lendemain.

Et maintenant il joue avec la même effronterie la sécurité intérieure et la fortune extérieure de la France.

On ne saurait assez dénoncer de tels actes au dégoût et à la haine de tous ceux qui ont encore quelque amour de la patrie.

Chronique générale.

UN COMLOT GAMBETTISTE.

Avec la résurrection du Parlement, nous allons entrer dans l'ère des intrigues opportunistes.

M. Gambetta nous ménage, paraît-il, une grosse surprise.

S'il est vrai qu'il se soucie peu des questions qui touchent à la misère sociale ; s'il est vrai que, sa pelote étant faite, il ait oublié ses anciens attendrissements devant les souffrances de la classe travailleuse, on doit lui rendre cette justice qu'il ne perd pas de vue le but de toutes ses ambitions : s'emparer du gouvernement de la France, et s'en emparer dans des conditions solides.

M. Gambetta, exploitant le désir de révision constitutionnelle manifesté par les différents partis de République, a provoqué un grand mouvement tendant à la réunion du congrès souverain.

Il ne s'agissait d'abord que de réviser le Sénat.

Cette révision, M. Gambetta, dit-on, l'eût voulu avant de prendre la direction des affaires.

La Chambre étant à lui, il aurait aussi le Sénat pour lui.

Mais la Chambre peut devenir hostile. Rien n'est fragile comme les majorités républicaines.

Or, M. Gambetta n'admet pas qu'il puisse

être renversé par une conjuration parlementaire.

Et il propose que le congrès, en même temps que la révision du Sénat, vote un nouvel article constitutionnel établissant que la prochaine Chambre des députés devra être élue au scrutin de liste.

Vous voyez la conséquence de ce vote.

Si la Chambre se révolte contre son cornac, le cornac dissout la Chambre et fait de nouvelles élections au scrutin de liste.

Les opportunistes seuls seraient élus cette fois-là.

Et l'avenir de la dictature serait assuré.

Le Président de la République fera très-probablement un voyage de 48 heures avant l'ouverture des Chambres. Il a été question de ce voyage hier matin pour la première fois.

On travaille avec beaucoup d'activité au ministère de la guerre en vue de la rentrée des Chambres. L'intendant Coulombeix a sous ses ordres plusieurs expéditionnaires chargés de préparer des copies des ordres donnés et d'établir des statistiques sur l'état sanitaire de nos troupes, de façon à permettre au général Farre de répondre à toutes les accusations portées contre l'administration de la guerre.

On signale le retour à Paris de M. A. Le Faure, député de la Creuse, qui est arrivé avant-hier à Marseille, retour de Tunis.

Le préfet de Vaucluse vient de prononcer la dissolution des cercles catholiques d'Avignon.

Cette mesure a été prise à la suite d'un récent voyage de M. Assiot à Paris, et d'accord par conséquent, on doit le présumer, avec le ministère de l'intérieur.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

II

MADELEINE.

Barnabé ne se le fit pas répéter deux fois. Tout en se réglant sur mon pas, car je m'étais remis en marche, il poursuivit :

— Pour lors, voilà donc l'orpheline dans la rue, sans ressources, sans asile. Et c'était l'hiver ! Il gelait, il neigeait. Un temps, sauf votre respect, à ne pas mettre un chien à la porte. Anselme avait été sans pitié pour Madeleine.

— Qui la recueillit ? demandai-je.

— Ehl pardine ! répondit-il, Jean Michaud. Il la prit, tout éplorée, toute grelottante, et, la conduisant chez lui : « Femme, dit-il, le bon Dieu ne nous avait donné qu'un enfant, nous en voici deux... Embrasse ta fille ! »

Barnabé, déjà tout ému, fit une pause.

— Les Michaud, reprit-il, devaient être récom-

pensés de cette adoption. D'abord et d'une, Madeleine était d'ores et déjà une fine dentellière, travaillant plus vite et de meilleure façon que toutes les autres. Le reste du temps, elle promenait, câlinait Justin, qui n'était encore qu'un marmot. Vous comprenez, n'est-ce pas ? Justin, c'est celui qui est présentement lieutenant, le fils de la première femme...

— Oui, oui, va toujours.

— Ne voilà-t-il pas qu'elle prend les fièvres et tombe en langueur... Plus moyen de bouger... Mais Madeleine était là. Elle soignait à la fois la mère et l'enfant, tenait le ménage, et c'était le mieux tenu de la commune. Voyez-vous bien, ces gens de la montagne, par là-bas, du côté de la Suisse, ils ont des propriétés, un soin de toutes choses, dont on n'a pas même le sentiment par ici. Faut croire que c'est dans l'air... ou dans le sang.

— Non, Barnabé, répondis-je, c'est tout simplement un effet de l'éducation, une habitude à prendre, et vous y reviendrez à votre tour.

— Savoir ! fit-il d'un air de doute. Mais, pour en revenir à l'histoire, cela fut ainsi pendant des années. Sept ou huit, à mon compte. L'état de la malade ne faisait qu'empirer, et les eaux de Vittel n'y pouvaient rien. Presque une paralysie ! Finalement, elle sentit approcher sa dernière heure... et c'était avec effroi... non pour elle, la mort lui semblait une délivrance ! mais pour ceux qu'elle

aimait et qui, seuls, allaient rester dans la vie. Sans cesse on l'entendait répétant : « Qui donc prendra souci de mon petit Justin ! qui consolera mon pauvre Jean ! » Un soir, au plus fort de ses lamentations, son regard se fixa tout à coup vers Madeleine, et, comme sous l'influence d'une idée rassurante qui se formait peu à peu dans son esprit, elle se mit à sourire. L'enfant dormait. Le père entra. « Madeleine, dit la mourante, étends ta main sur ce berceau... Jean, mets ta main dans celle de Madeleine... » Et comme, après s'être conformés à son vœu, ils la regardaient sans comprendre : « Jean, s'expliqua-t-elle, le bon Dieu, que j'ai tant prié, vient de m'envoyer une inspiration. Quand je ne serai plus là, mon désir, mon espoir, c'est que Madeleine me remplace... Promets-moi de l'épouser. Et toi, Madeleine, ne me refuse pas cette dernière preuve de dévouement... engage-toi à devenir sa femme... » Ils se taisaient, n'osant répondre. Elle insista. L'enfant se réveilla. « Justin, dit l'agonisante, embrasse Madeleine, elle sera ta mère. » Et, quelques heures plus tard, son âme tranquillisée s'en retourna dans le ciel.

Barnabé, du revers de la main, essuya ses yeux. Dans les miens, je sentais aussi des larmes.

— Voilà, dis-je, un mariage qui devait être béni.

— Il l'a été, mais non pas sans peine, poursuivit le conteur. D'abord et d'une, Michaud fut sincèrement affligé de la mort de sa femme, et Madeleine

pareillement. Jusqu'à la fin du deuil, on ne reparla pas de l'engagement. Il semblait oublié. Madeleine continuait de tenir la maison. Elle allait sur ses vingt ans. C'était la plus belle fille du canton. Et si sage ! si bonne ménagère ! Aussi, comme on ne savait rien de rien, plusieurs partis se présentèrent. Des partis riches et jeunes. Michaud n'était plus jeune ; il ne possédait guère, dans ce temps, que son outillage de menuisier. Aussi, par délicatesse, il gardait le silence. Un jour même, à la suite d'une recherche encore plus flatteuse pour Madeleine, — c'était celle du plus cossu meunier de l'arrondissement, — il la pressa de consentir. Avec étonnement, d'un air de reproche : « Maître Jean, répondit-elle, avez-vous perdu la mémoire, ou bien vous suis-je déplaisante à ce point que vous ne voulez plus de moi pour votre femme ? » Le digne homme n'y put plus tenir davantage. Tout ce qu'il cachait au fond de son cœur éclata dans un sanglot. « Ah ! s'écria-t-il, ah ! Madeleine, si j'appréhende que tu ne sois pas heureuse avec moi, c'est précisément que je t'aime ! » Moi, j'arrivais. Trop émus, ils ne s'étaient pas doutés de mon approche. Je les avais entendus, je les vis tomber dans les bras l'un de l'autre, et... et c'est Barnabé, je vous le jure, qui dansa de bon cœur à leur nece !

— Comme plus tard, ajoutai-je, au baptême de Petit-Pierre ?

L'Univers signale une manœuvre d'intimidation et un abus de pouvoir de l'administration de l'enregistrement. Les agents se présentent au siège des congrégations religieuses, réclament communication des statuts, des titres de propriété et de l'état du personnel. Ils demandent même par le détail les ressources personnelles des membres de la congrégation, la valeur des dons reçus et jusqu'au produit des quêtes faites à son profit.

L'administration de l'enregistrement n'a aucunement le droit de faire une semblable enquête.

Une Société est en voie de formation dans le 17^e arrondissement de Paris, pour l'encouragement du mariage civil exclusif. Tout individu qui se mariera civilement, en s'engageant à se dispenser du mariage religieux, recevra une prime en argent dont le chiffre sera ultérieurement fixé lorsque la Société sera constituée. Le capital est formé par les membres de cette Société.

Nous lisons dans les feuilles bonapartistes :

« On fait courir des bruits erronés sur certaines dispositions nouvelles qui seraient prises par quelques membres de la famille impériale, au sujet du Prince Victor Napoléon.

« Il est parfaitement vrai que S. M. l'Impératrice Eugénie se plaît à voir dans le fils aîné du Prince Napoléon le successeur probable, peut-être même immédiat, du Prince Impérial; sans vouloir, en aucune manière, méconnaître les droits du Prince Napoléon, l'auguste veuve de Napoléon III considère que telles circonstances pourraient se produire qui rendissent plus praticable la restauration de l'Empire avec le Prince Victor qu'avec le Prince Napoléon.

« Ce sentiment de l'Impératrice Eugénie et cette prédilection pour le jeune Prince qui, par son âge et les sympathies qu'il inspire, se rapproche le plus du Prince Impérial, ne se sont point affirmées, comme on le suppose, par un testament de Sa Majesté Eugénie, instituant les deux fils du prince Napoléon héritiers de toute sa fortune. Il n'existe point de testament, et le dépôt d'un pareil document chez un notaire de Paris est une fable.

« Toutefois, l'Impératrice, s'inspirant de ses sympathies personnelles et des intentions clairement manifestées du Prince Impérial en faveur de son cousin le Prince Victor, a fait, au profit de ce dernier, une substitution, aux termes de la loi anglaise, de la propriété qu'elle a récemment acquise près de Windsor.

« Cet acte n'est pas d'hier: il remonte à plusieurs mois, et il était connu de toutes les personnes qui s'intéressent aux affaires de la famille impériale. Il témoigne d'un accord que la marche rapide des événements de communs intérêts et un commun patriotisme ne peuvent que rendre, de jour en jour, plus définitif et plus complet. »

— Plus tard encore, répondit-il, à celui de Jeannette! Deux amours d'enfants! n'est-ce pas, monsieur?... C'est ce qui vexe les gens du bourg, comme aussi la prospérité du père. M'est avis cependant qu'il l'a rudement gagnée par sa varlope et son rabot! Ah! ah! quand il a bâti sa maison, fallait les entendre! ils ne lui pardonnaient pas d'être plus travailleur et plus épargnant qu'eux tous!...

Cette supposition, qui devait, hélas! se réaliser, me vint à l'esprit :

— De sorte que l'on ne serait pas fâché qu'il leur arrivât malheur!

— Malheur à eux! se récria Barnabé, est-ce que c'est possible!... Une famille si bien unie, si bien avisée, si charitable pour tout un chacun! La crème des braves gens, quoi! Je vous l'ai déjà dit, la crème!

Mon bavard avait longuement parlé de tous les Michaud, hormis de Justin, le fils du premier lit. Comme nous approchions de l'hôtel, j'en fis la remarque.

— Oh! oh! reprit-il, celui-là vaut les autres, et si nous l'avons vu partir, ce n'est pas qu'il se déplaît à la maison, bien au contraire. Sa belle-mère a été si bonne pour lui! Il l'aime ni plus ni moins que s'il était son propre enfant. Il adore son bonhomme de père, son petit frère, sa petite sœur. Une seule et même nichée, que je vous dis. C'est

NECROLOGIE. — On nous annonce la mort, à Rennes, du général Ubrich, ancien gouverneur de Strasbourg pendant la guerre de 1870. Il était né le 15 février 1804 à Phalsbourg. Entré en 1818 à Saint-Cyr où il était devenu sergent, il avait été promu capitaine en 1831 et colonel en 1848, après les journées de février. Après le coup d'Etat, il fut nommé général de brigade, et général de division le 11 août 1855.

Il avait été élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'Honneur le 6 octobre 1870. Il laisse un frère, intendant général en retraite.

— M. le baron James-Edouard de Rothschild, fils du baron Nathaniel de Rothschild, est mort l'avant-dernière nuit d'une attaque d'apoplexie foudroyante, dans son hôtel de l'avenue Friedland, à Paris.

M. le baron James était âgé de 36 ans.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Tunis, 24 octobre.
D'après les dernières nouvelles envoyées par le colonel Laroque, la troupe que commande cet officier a eu quatre engagements très-brillants à la suite desquels les contingents Ziss, Drids et Metellits ont été repoussés et refoulés dans la direction de Kairouan.

Dans la dernière affaire, qui a eu lieu contre le village Régich, les insurgés ont eu 9 morts et 36 blessés. Le général Lambert arrive ce matin.

Le ministre de la guerre, Si-Selim, est retourné hier soir à Tunis. Ali-Bey doit recevoir des renforts de soldats français, ses troupes montrant encore des dispositions à l'insurrection.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante du général Japy :

Tunis, 24 octobre, 9 h. 20 soir.
A la suite du dernier engagement du colonel Laroque, les contingents ennemis d'Ali-ben-Amar sont en retraite vers le Sud. Le grand mouvement des Arabes, du Sud vers le Nord et vers le chemin de fer, est donc arrêté.

Pour la protection du chemin de fer, qui a rétabli un service régulier, je fais néanmoins prendre, dans chaque tribu, des otages que je rends responsables des tentatives de crimes qui se produiraient.

La colonne Saussier, d'après les renseignements fournis par les indigènes, a heureusement franchi le long défilé de Foumel-Kharrouba.

Tunis, 24 octobre.
Hier, au kilomètre 36, après Tebourka, un train parti de Tunis a été obligé de s'arrêter, un énorme bloc de pierre ayant été placé en travers de la voie.

Dès que le mécanicien et les soldats accompagnant le train ont été descendus pour retirer la pierre, trois Arabes, qui s'étaient tenus cachés derrière les broussailles, ont pris la fuite.

Les soldats ont essayé de les rejoindre,

au point que, sans la tombe qui est au cimetière, on croirait que Jean Michaud n'a jamais eu d'autre épouse que dame Madeleine.

— Alors, questionnai-je, pourquoi ce départ?

— Que voulez-vous! — la jeunesse, l'ambition, l'amour! — Dans son idée, faut qu'il devienne capitaine, colonel... que sais-je? — C'est comme une histoire... Mais voici là-bas le gérant qui me hèle... Bigre! — je suis en retard... Au revoir, monsieur... tout à la vôtre!

Et, sans vouloir s'expliquer davantage, Barnabé s'en fut à toutes jambes.

Le dimanche suivant, fidèle à sa promesse, Madeleine vint se promener dans le parc, avec ses enfants et son mari.

C'est, du reste, la coutume de presque tous les gens du pays.

Il y avait foule autour des sources.

Mais combien la famille Michaud l'emportait sur ces petits bourgeois vulgaires, sur ces grotesques villageois qui semblent s'être trompés de siècle!

Au milieu de cette cohue, dans laquelle ne manquaient pas les ivrognes, notre menuisier représentait, presque à lui seul, l'artisan campagnard de 1870, promenant avec orgueil, par un beau dimanche d'été, les témoignages de l'aisance et du bonheur qu'il a su conquérir, par une conduite exemplaire, à la sueur de son front.

mais il n'ont pu en atteindre qu'un seul qui fut immédiatement garrotté et mis dans le train qui revint en arrière. Le général Japy, devant lequel le prisonnier a été amené, a donné l'ordre de le fusiller au lieu même où la pierre avait été placée, ainsi que le prisonnier fait la veille et qui avait tiré sur le train.

L'ingénieur de la Compagnie Bone-Guelma a été prié d'accompagner les prisonniers et de demander l'assistance des notables de Tebourka pour servir de témoins à l'exécution qui a été fixée à quatre heures du soir.

Lorsque le train est arrivé au kilomètre 36, les prisonniers ont été placés près des broussailles, la pierre qui devait faire dérailler le train a été mise à leurs pieds et on les a fusillés.

Nous avons signalé hier la révolte qui a éclaté au camp d'Ali-Bey. Le *Télegraphe* a reçu à ce sujet cette nouvelle :

« La révolte est au camp d'Ali-Bey.

» Les soldats refusent de marcher sur Zaghouan. Ils disent que le Bey est un infâme et qu'il a vendu la Tunisie à la France.

» Ali-Bey ayant été menacé par ses soldats, un général tunisien a dû, pour le dégager, fendre d'un coup de sabre la tête d'un soldat.

» Si-Selim, ministre de la guerre, est parti au camp d'Ali-Bey pour chercher à apaiser la révolte. »

Tunis, 24 octobre.

Ali-Bey vient d'envoyer au Bey les meilleurs nouvelles sur son camp. Ce prince a informé son frère que ses soldats étaient complètement rentrés dans le devoir et qu'ils reconnaissent plus que jamais l'autorité beylicale.

D'ailleurs, il résulte d'informations prises aux sources les plus certaines que quelques personnes avaient beaucoup exagéré les choses dans un but intéressé et qu'il n'y a eu, dans le camp d'Ali-Bey, qu'une légère effervescence qui, heureusement, n'a pas eu de suite.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 octobre.
La Bourse, en dépit des liquidations anticipées qui se sont produites au début de la séance, a fait bonne contenance. Le 3 0/0 est demeuré à 84.05 et le 5 0/0 à 116.40.

On recherche l'Espagne Extérieure à 26 1/16. La préférence des capitaux de placement pour l'obligation des Messageries Fluviales s'explique par la raison que ce titre est semblable aux obligations de chemins de fer par ses garanties et son revenu.

Le Crédit Foncier a conservé une bonne tenue, on cote 1.640.

La Banque Transatlantique a des transactions, mais peu importantes; chacun garde en portefeuille cette valeur, certain qu'elle acquerra une plus-value certaine.

La Société Française Financière se rapproche sensiblement du cours de 1.000. On est à 997.50.

La Banque Nationale a quelques achats importants à 680, on peut prévoir un mouvement de reprise sur ce titre.

Le Crédit Général Français s'est échangé couramment de 840 à 845, la tendance à la hausse fait des progrès.

La Banque de Prêts oscille de 600 à 605.

Aussi comme on le regardait, comme on le dévisageait, lui, sa femme et leurs enfants!

Petit-Pierre et Jeannette étaient mis, se tenaient — suivant l'expression de Barnabé, — comme des enfants de notaire. La veste de maître Jean Michaud, de quelques doigts allongée, tendait à devenir une redingote. Quant à Madeleine, bien que toujours en fermière des Vosges, ou du moins à peu près, elle était vraiment belle dans ses atours de fête. Rien de voyant ni de prétentieux; sa toilette était plutôt sévère. Mais une chaîne d'or, une ombrelle. J'entendis deux laiderons indigènes s'indigner de cet excès de luxe.

— Si ça ne fait pas pitié! disait l'une. C'est offensant pour le pauvre monde...

— Voire même, ajouta l'autre, qui était une richarde, voire même pour des personnes autrement cossues que cette Michaud!

Dans bien des yeux, même esprit de critique et de dénigrement. Non pas qu'ils soient plus mauvais que d'autres, les naturels de Vittel, mais c'est, hélas! une loi générale que les fainéants et les routiniers jaloussent toujours ceux qui suivent le progrès du temps et qui s'élèvent par le travail.

Nous causâmes longuement avec Michaud. Je pris l'habitude d'aller de temps en temps fumer un cigare dans son atelier. Madeleine me l'avait permis. Elle se montrait reconnaissante de la sympathie que je témoignais à son cher Jean. Les enfants

Notons le développement que prennent les ordres d'achat sur la Compagnie Foncière de France. Les actions se traitent à 610; cette valeur, en présence des services immenses qu'elle rend, va profiter largement des bonnes dispositions de l'épargne.

L'action Malétra enregistre des demandes sur le 5 0/0. Le moment d'ailleurs est excellent pour acheter cette valeur en portefeuille.

On cote 565 sur la Société Générale de Fournitures Militaires, chacun comprend que les importantes modifications votées par l'assemblée générale vont augmenter les bénéfices de la Société et en conséquence le revenu du titre.

La Société Générale de Laiterie fait 665; depuis la publication des recottes, les cours représentent une bonne allure.

On cote à 285 les actions des Ateliers et Chantiers du Rhône; c'est une des meilleures valeurs industrielles sur laquelle se portent volontiers les capitaux de l'épargne. Parmi les placements sûrs, les obligations de toute sécurité, plaçons en première ligne l'Hypothèque Foncière, bon revenu, facilité de placement (puisque il suffit de verser 50 fr. de décaissement) garanties de premier ordre, telles sont les qualités de ce placement exceptionnel.

Bon courant d'affaires sur les actions Alsacien du Rhône à 512 50 et à 315 sur les obligations.

Chronique militaire.

M. le ministre de la guerre a décidé, paraît-il, que, cette année, la libération des engagements conditionnels ne sera effectuée que le 22 novembre et non le 8, ainsi que cela avait lieu les années précédentes.

On fait remarquer avec raison qu'en reculant la date adoptée les années antérieures, l'autorité militaire cause de graves inconvénients à tous ceux de ces jeunes gens qui ont entrepris une carrière libérale.

Le Président de la République vient de décider que les militaires envoyés de France pour prendre part à la répression des mouvements insurrectionnels sur le territoire algérien seront admis à compléter comme double campagne le temps qu'ils auront passé en expédition.

LE 66^e DE LIGNE.

Nous avons des nouvelles absolument sûres du bataillon envoyé en Tunisie par le 66^e de ligne qui fait partie du 9^e corps. Ce bataillon, qui a concouru à la prise de Soussa, opère entre cette ville et Kairouan. Il a eu 14 hommes tués dans divers engagements, et compte, en ce moment, 120 malades.

On cite une escouade de ce bataillon, qui, détachée aux avant-postes sous les ordres d'un caporal, a sauvé toute une compagnie menacée d'être enveloppée par les Arabes.

APPEL DE LA CLASSE.

Nous avons donné déjà les dates de l'appel de la classe 1880.

Dès à présent, les engagements d'appel sont ouverts pour les corps auxquels les jeunes soldats sont affectés.

L'appel comprend la première partie de la classe de 1880 et les ajournés des classes de 1878 et 1879 qui ont été reconnus propres

s'étaient familiarisés avec moi. Je leur fis quelques petits cadeaux. Nous devînmes de grands amis.

Arriva l'heure du départ. La diligence qui m'emportait passe devant la maison du menuisier. Toute la famille était sur le seuil. Michaud me fit un geste d'adieu; sa femme, d'un gracieux sourire; je vois encore Petit-Pierre agiter son chapeau; Jeannette m'adressant, du bout de ses petits doigts, un gros baiser.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUAUD.

VENDREDI 28 octobre 1881.

LE PETIT DUC

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Meilbe et L. Halévy; musique de Ch. Lécocq.

Mlle ALEX GUÉZEN jouera le rôle du duc de Perthény, qu'elle a créé au théâtre de Montpelier avec un immense succès.

Premier acte: L'Oeil-de-Bœuf au château de Versailles.

Deuxième acte: Le Pensionnat des demoiselles nobles de Lunéville.

Troisième acte: Le Camp.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

au service actif en 1881 et qui n'ont à invoquer aucun motif de dispense.

En ce qui concerne l'armée de terre, la totalité du contingent de la classe de 1880, y compris les ajournés des classes de 1878 et 1879 reconnus aptes au service militaire en 1881, est de 154,620 hommes, savoir: 416,243, pour la première portion; 38,377, pour la seconde portion.

La répartition de cet effectif est la suivante: Infanterie, 100,294 recrues, dont 72,907 de la première portion et 27,387 de la seconde portion; — Cavalerie, 17,346 recrues servant au titre de la première portion; — Artillerie, 25,392 recrues, dont 15,680 de la première portion et 10,213 de la seconde portion; — Génie, 2,885 recrues servant au titre de la première portion; — Equipages militaires, 2,773 recrues servant au titre de la première portion; — Services administratifs, 5,429 recrues, dont 4,652 au titre de la première portion et 777 au titre de la seconde portion.

Le ministère de la guerre, s'apercevant un peu tard de ce qui se passe en Algérie, a fait suivre ces dernières statistiques d'instructions qu'il nous paraît inutile de reproduire ici *in extenso*, mais desquelles nous détachons le passage suivant:

«... Il est prescrit très-sérieusement aux chefs des bureaux de recrutement de ne classer dans l'infanterie que les jeunes soldats les plus vigoureux, les plus aptes au service et à la marche, d'incorporer dans la cavalerie légère tous les hommes qui ont des principes d'équitation, sans hésiter, même s'ils n'ont que le minimum de la taille exigée pour servir, c'est-à-dire 1 m. 54, enfin de n'admettre dans les sections de commis et de troupes non combattantes que les jeunes gens qui n'ont pas une constitution physique assez solide pour supporter les fatigues du service militaire actif.»

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'INCIDENT DE SAUMUR.

Nous lisons dans le *Mot d'Ordre* d'hier: « Quelque décision que doive prendre le ministre à l'égard de ces officiers-élèves, l'affaire n'en restera pas là, car nous croyons savoir que plusieurs députés ont l'intention bien arrêtée de déposer, dès l'ouverture de la Chambre, une proposition de loi tendant à la SUPPRESSION de l'Ecole de Saumur, dont l'utilité ne paraît pas d'ailleurs clairement démontrée. »

Si cette proposition, si préjudiciable aux intérêts de l'armée, était accueillie par le Parlement, celui-ci prouverait qu'il tient à seconder M. le général Farre dans son œuvre de désorganisation.

Décidément le *Siecle* y tient. Nous avons déjà publié un entrefilet de ce journal. Dans ses dernières nouvelles d'hier, la même feuille contenait encore les lignes suivantes, reproduites avec satisfaction par les journaux de son parti:

« Les membres du gouvernement paraissent de plus en plus convaincus de l'INUTILITÉ de l'Ecole de cavalerie de Saumur, et il se pourrait que, même avant la rentrée de la Chambre, la SUPPRESSION de l'Ecole fût la conséquence des derniers événements dont la ville de Saumur a été le théâtre. »

Les feuilles républicaines montrent-elles assez leur hostilité contre l'Ecole de Saumur?

Parler des derniers événements dont la ville a été le théâtre, quand tout se réduit à quelques couplets chantés par des élèves de l'Ecole, après une fête donnée à des camarades arrivant de Saint-Cyr!

Ceci n'a vraiment pas le sens commun, et c'est avec de semblables histoires qu'on occupe un ministère. Ce serait à faire rire si l'on ne voyait pas la haine que les démocrates ont vouée à tous ceux qui portent l'épaulette.

Les journaux rouges, au lieu de demander la suppression de l'Ecole, devraient plutôt désirer son maintien, afin qu'on formât pour le service de la France des officiers capables. Le pays n'a-t-il pas besoin plus que jamais de défenseurs?

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur*:

Paris, 25 octobre.

« Le conseil des ministres s'est occupé aujourd'hui des incidents de Saumur. »

» M. Farre et Constans voulaient le licenciement immédiat de l'Ecole. M. Grévy s'y est opposé, et toute décision a été ajournée jusqu'à ce qu'une enquête ait démontré que cette mesure est nécessaire.

» Il paraît, d'après le rapport du préfet de Maine-et-Loire, que le commissaire de police de Saumur n'aurait pas été impartial dans l'affaire de l'Ecole de cavalerie.

» M. Constans a déclaré qu'après une seconde enquête il prendrait contre ce fonctionnaire une mesure administrative. »

L'Agence Havas et l'Événement publiaient hier ces lignes:

« M. Grévy a demandé (?) la grâce des Saint-Cyriens expulsés. Le conseil des ministres a objecté que, par suite de la manifestation de Saumur, la clémence était inopportune. »

Cette nouvelle nous paraît arrangée pour la circonstance. Du reste, si elle vraie, les ministres ont perdu l'occasion de se montrer vraiment magnanimes. Loin d'être inopportune, la clémence envers les Saint-Cyriens privés de leurs grades eût été pour les jeunes officiers de Saumur la plus forte et la plus claire leçon, celle qui eût été droit à leurs cœurs. Nos ministres ont des âmes mesquines, et ils le prouvent.

Le conseil de révision de Maine-et-Loire a terminé, le 24 octobre, le travail de la formation du contingent pour la classe de 1880. Il a admis trois demandes de sursis d'appel.

165 demandes de dispense à titre de soutien de famille avaient été présentées. Le conseil en a admis 84, sur un contingent de 2,325 inscrits, donnant droit à 93 dispenses, à raison de 4 pour cent.

On dit que le ministre des finances prépare un projet de loi qui a pour but de faire la déduction des dettes du défunt des sommes sur lesquelles on base les droits à payer par les héritiers.

Jusqu'à l'adoption de ce projet de loi, on est obligé de payer — personne ne l'ignore — les droits sur l'estimation totale de l'actif. Le défunt devait par hypothèques 45,000 francs sur un immeuble valant 20,000 fr., c'est sur cette dernière somme que le fisc se base pour toucher la main-morte.

Nous rappelons à ceux de nos lecteurs qui envoient des lettres aux soldats français en Tunisie que le soldat en campagne jouit de la franchise postale. Il est donc inutile de mettre un timbre-poste sur la lettre.

Les examens pour la collation des grades théologiques viennent d'avoir lieu à Angers, au palais académique.

M. l'abbé Branchereau, vicaire à Saint-Pierre de Saumur, a été reçu licencié en théologie.

Chase. — Dans la nuit du 4^e au 2 octobre courant, vers minuit, au moment où le nommé Lestrelut, Louis, ouvrier carrier à Saint-Cyr-en-Bourg, traversait la chaussée du moulin de Saumoussay, un individu qu'il ne connaissait pas s'approcha de lui, et, le poussant vigoureusement, le précipita du haut de la chaussée dans la rivière du Thouet, profonde en cet endroit de plusieurs mètres.

Heureusement Lestrelut savait nager. Bien qu'étourdi par la chute et malgré l'obscurité de la nuit, il put gagner la terre ferme, et arriver tout grelottant à son domicile.

Plusieurs maraudeurs de pêche se trouvaient en ce moment près du lieu où l'attentat a été commis, et le coupable, nous assure-t-on, est aujourd'hui connu. La justice est saisie, et la gendarmerie de Fontevault a déjà commencé une enquête. Nous espérons qu'il sera fait une prompte justice de cet odieux attentat, qui a jeté l'effroi dans le pays.

UN SUICIDE ÉTRANGE. — Un propriétaire de Tilliers (Maine-et-Loire) vient d'attenter à ses jours dans des circonstances vraiment surprenantes, dit le *Courrier d'Angers*.

Depuis huit années, M. X... était atteint d'une singulière maladie, qui le portait à se donner la mort ou à tuer les autres. Jouis-

sant néanmoins de sa raison, il luttait avec courage contre cette étrange monomanie. Il avait déjà tenté plusieurs fois de se suicider; un jour qu'il s'était pendu, on était arrivé à temps pour couper la corde. Dans une autre circonstance, il s'était emparé d'une pioche et poursuivait son fils avec acharnement tout en lui criant: « Sauve-toi, mon fils, je vais te faire du mal, bien du mal! » Aussi le malheureux avait-il fait disparaître soigneusement toute arme et tout instrument propre à favoriser son penchant irrésistible. De son côté, sa famille observait à son égard la plus active surveillance.

Dimanche matin, 16 octobre, le fils, qui ne quittait jamais son père, fut obligé de s'absenter; il chargea une voisine de faire bonne garde auprès du malade jusqu'à son retour. Mais pendant l'intervalle, cet homme parvint à tromper la vigilance de la voisine et disparut. Le frère du monomane, aussitôt averti, se mit aussitôt à sa recherche. Il était à ce moment six heures du matin et la clarté du jour était encore bien faible. Toutefois, M. D... ne tarda pas à rencontrer dans un champ un homme qui prit la fuite à son approche. L'obscurité l'empêchait de reconnaître parfaitement si c'était son frère. M. B... l'appela et le conjura de revenir, parce qu'il venait de jeter sa famille dans la plus vive inquiétude. A ces paroles, la raison prenant encore le dessus, l'autre s'approcha. Il avait la figure dans un état affreux; toute la partie inférieure retombait en lambeaux sur la poitrine. En même temps, des voisins accouraient pour lui porter secours. L'un d'eux raconta qu'il avait entendu deux coups de fusil, suivis de gémissements plaintifs. Il était alors accouru et avait trouvé M. X... s'en allant et la figure mutilée, et perdant une grande quantité de sang. A quelques pas de lui, gisait un fusil déchargé.

Voici ce qui s'était passé. Le fils du monomane avait caché un fusil dans ce champ, la veille au soir. Le père s'en étant aperçu, avait profité d'un instant où il était seul, le lendemain matin, pour aller saisir l'arme et se frapper à la tête. On le ramena chez lui dans ce déplorable état. Un docteur-médecin de Montfaucon, appelé près du malade, déclara que tous les soins seraient inutiles. La mâchoire inférieure se trouve brisée et détachée complètement. Le malade est dans l'impossibilité de prendre aucun aliment. Il va nécessairement mourir de faim en pleine connaissance de sa situation.

Un accident de chemin de fer rapporté par la *Sarthe*:

« Mercredi soir (19 octobre), vers sept heures, un surveillant de la ligne du Mans à Sablé a trouvé sur la voie, près du passage à niveau de Saint-Georges, le cadavre d'un individu qui venait d'être affreusement mutilé par un train de marchandises. Il avait le cou coupé et les pieds écrasés. »

NANTES.

Jeudi soir, un grave accident s'est produit sur la ligne du chemin de fer, à la station de Chantenay. Un employé de la Compagnie a été tué par le train qui arrive à 6 heures 20 minutes du soir.

Le sieur G..., employé de la petite vitesse, avait quitté son bureau vers 11 h. du matin, et n'était pas revenu de la journée; vers 6 h. 1/4, des habitants de Chantenay le virent se diriger sur la voie ferrée; il paraissait ivre. Au moment du passage du train, il traversait la voie, si près de la machine, que les employés de la gare ni le mécanicien ne purent le voir.

Une femme, qui se trouvait sur le trottoir, l'aperçut et cria: Un homme sur la voie! Presque au même instant, on entendit le craquement des os de ce malheureux, qui fut traîné sur un espace de 15 mètres environ. On s'empressa de le secourir; il fallut couper le train pour le dégager.

Le malheureux G... était mutilé d'une façon épouvantable. Il avait la cuisse droite coupée près du tronc; la jambe gauche coupée au-dessus du genou; le bras gauche coupé à l'épaule; le poignet droit était séparé du bras. Malgré cet état, il respirait encore, mais il rendit presque aussitôt le dernier soupir. (*Espérance du Peuple*.)

Un jeune poète, M. Steenackers, vient d'accorder son luth pour chanter sur le mode familier messieurs les « vingt-huit jours ». Voici quelques strophes de cette poésie militaire:

Dans la réserve, chose unique,
Et phénomène peu commun,
S'il on son état et son physique
On a pris soin d'classer chacun.
On respecta, faveur insigne,
Les goûts qui sont chers à nos cœurs;
C'est dans les régiments de ligne
Qu'on incorpora les pêcheurs!

On a mis — s'il on les vieux usages —
Le cordonnier dans les cuir... assiers;
Et pour le train des équipages
On réserva les carrossiers.
Dans les régiments du génie
Sont les poètes en renom,
Et dans les batteries d'artillerie
Les gens qu'aim'nt à prendre un canon.

Dans les départements sans peine,
On vous a classés avec art:
Tous les acteurs gardent la Seine,
Ceux des chemins d'fer sont dans le Gard.
Aux amateurs de loteries
On a dû confier le Lot,
Le Doubs aux marchands d'sucreries,
Les rotisseurs sont dans l'Hérault.

Les tailleurs veillent sur la Manche,
L'Eur possède les horlogers,
L'Yonn les dompteurs; puis, en revanche,
La Somme appartient aux banquiers.
Messieurs les fabricants de cannes
Sont réservistes à Dijon,
Les marchands de cigars à Vannes,
Les chansonniers à Charenton!

Tribunaux.

Samedi est venu, à l'audience de police correctionnelle du tribunal de Loudun, l'affaire de M. de Soubeyran contre M. Petit, propriétaire à Ceaux (arrondissement de Loudun).

Voici ce que porte l'assignation: Le 20 août 1884, M. Petit a déclaré à plusieurs reprises, dans une auberge de Ceaux, à la porte de la mairie, devant plusieurs personnes, que M. le baron de Soubeyran avait volé deux cent millions au Crédit foncier.

Pour ce fait de diffamation, M. de Soubeyran ne réclamait qu'un franc de dommages-intérêts.

Sept témoins ont été appelés, et tous ont confirmé avoir entendu ce propos de la bouche de M. Petit, qui aurait ajouté que cet argent avait été envoyé à l'étranger pour faire la guerre à la France.

M. de Soubeyran était défendu par M^e Sechet, du barreau de Poitiers, et M. Petit avait choisi M^e Rivière, du barreau de Tours, lequel n'a pas paru.

Le ministère public a soulevé la question de compétence du tribunal, prétendant que M. de Soubeyran était fonctionnaire et que par conséquent, au terme de la nouvelle loi, cette affaire relevait de la cour d'assises.

Après la brillante improvisation de M^e Sechet qui a développé les caractères distinctifs du fonctionnaire et du sous-gouverneur du Crédit de France, le tribunal a retenu l'affaire et a renvoyé à quinzaine pour le prononcé du jugement.

QUESTIONS AGRICOLES.

La terre peut être utilement employée en litière. Elle retient les gaz fertilisants, surtout l'ammoniaque, les déjections solides et liquides. La chaleur de l'étable prédispose les matières à la nitrification, le fumier est plus tôt fait, et les plantes se l'assimilent ensuite beaucoup mieux. Ainsi, on économise une grande partie de la paille qu'on peut employer comme fourrage au lieu de s'en servir comme litière. Si l'on veut atteindre un double but, l'amélioration physique et la fertilisation du sol, on choisira pour litière la marne pour les sols acides, l'argile pour les sols sablonneux, la tourbe pour les sols pauvres.

Pour utiliser la terre en litière, on creuse le sol derrière les animaux à vingt centimètres de profondeur, sur 1 mètre 50 c. de largeur.

Tous les jours on amène dans cette tranchée les matières solides, à l'aide d'une raclette; les urines s'y rendent naturellement. On recouvre le tout d'autant d'hectolitres de terre qu'il y a d'animaux. En nettoyant tous les mois, on obtiendra en cinq mois, par animal, environ dix-huit mètres cubes de fumier.

Cédant aux instances de plusieurs familles, M^{me} M. COLLMANN vient de se fixer à Saumur pour y donner des leçons de chant et de piano.

M^{me} COLLMANN n'est pas à ses débuts dans l'enseignement de la musique. Fille d'un compositeur allemand bien connu dans notre Anjou, elle professe depuis sept années, et fait du chant une étude spéciale.

S'adresser à Notre-Dame des Ardilliers, et pour renseignements, à la Retraite.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purgés et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastral-

gies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pleurites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous dérangements de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés par l'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dis-

paru sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PUYCLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 16 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — « BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE » en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de

poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean. — Dépôt à Angers, successeur de TEXIER, J. ROUSSEAU, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	7 h. 39 soir.	11 h. 12 matin.	11 h. 12 matin.	11 h. 12 matin.
8 h. 25 —		4 h. 55 —			
11 h. 15 —		11 h. 48 —			
1 h. 17 soir.					
4 h. 55 —					
7 h. 50 —					

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 50 matin.	11 h. 30 matin.	11 h. 30 matin.	11 h. 30 matin.
8 h. 35 —	3 h. 17 soir.	8 h. 30 —	10 h. 47 —	8 h. 30 —	10 h. 47 —
12 h. 15 soir.					
6 h. 45 —					

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83	90	»	Comptoir d'escompte	1033	»	5	C. gén. Transatlantique	610	»	2
3 % amortissable	85	25	»	Crédit de France	850	»	5	Canal de Suez	2165	»	35
3 % amortissable nouveau	84	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1625	»	150	Société autrichienne	715	»	22
4 1/2 %	110	»	»	Obligations foncières 1877	350	»	5	OBLIGATIONS.			
5 %	116	40	»	Obligations communales 1879	440	»	1				
Obligations du Trésor	509	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	441	»	1	Est	388	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	510	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	755	»	»	Midi	388	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	532	»	»	Crédit mobilier	727	50	»	Nord	393	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509	50	2	Est	890	»	2	Orléans	388	»	»
— 1865, 4 %	513	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1765	»	35	Ouest	387	50	»
— 1869, 3 %	397	»	»	Midi	1360	»	25	Paris-Lyon-Méditerranée	387	»	»
— 1871, 3 %	391	»	»	Orléans	2065	»	55	Paris (Grande-Ceinture)	383	»	»
— 1875, 4 %	507	»	»	Ouest	1325	»	10	Paris-Bourbonnais	396	»	»
— 1876, 4 %	508	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1637	50	22	Canal de Suez	565	»	»
Banque de France	6350	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
6 — 45 —	(S'arrête à Angers).	8 — 21 —	omnibus.
8 — 50 —	omnibus-mixte.	9 — 40 —	omnibus.
1 — 25 —	soir.	12 — 40 —	express.
3 — 32 —		4 — 44 —	soir.
7 — 15 —	express.	10 — 28 —	omnibus-mixte.
10 — 37 —	omnibus (S'arrête à Angers).		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS, notaire, Le dimanche 30 novembre 1881, à midi.

LES IMMEUBLES

Ci-après, Appartenant à M. ROBIN-MUSSET. 1° En totalité ou par lots, UN GRAND MORCEAU DE VIGNE, entouré de murs, situé à Terrefort, commune de Bagueux, d'une contenance de 5 hectares environ; 2° Et UNE MAISON, située à Saumur, rue projetée de la rue de Bordeaux. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Fouchard, rue des Pauvres, appartenant à M. Pinot, Composée de MAISON DE MAÎTRE, clos de vigne bien affrûité, beau jardin, vastes servitudes. S'adresser à M. PINOT, qui habite la propriété. (647)

Excellente Maison de Porcelaines, Cristaux et Bouteilles,

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé. Au centre de la ville d'Angers. Bénéfices sérieux. Beaux magasins et vastes dépendances. S'adresser à M^e BOURDAIS, arbitre de commerce, Angers. (669)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Genes.

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1881, PROPRIÉTÉ A Saint-Clément-des-Levées, sur les bords de la Loire.

Comprenant très-belle maison de maître, jardins et vastes dépendances. S'adresser à M^e BOURDAIS. (514)

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques Pour cause de départ, Le vendredi 28 octobre 1881, à une heure après midi, Au domicile de M^{me} veuve Balothé, à Saumur, rue de la Cocasserie, n° 1,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après désignés : Armoires, guéridon, secrétaire, tables, chaises, fauteuil Voltaire, table toilette, cheminée de fer, bois de lit, table de nuit, matelas, couvertes, glace; Poêles, batterie de cuisine, vaisselle et bouteilles vides; Bonne machine à coudre, outils de tailleur et quantité d'autres bons objets. Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (672)

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

A VENDRE
CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant parfaitement. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE S'adresser au sacristain de la Visitation.

M^e CHASLE, notaire à Angers, demande un clerc pouvant faire tous les actes courants. Bons appointements. (489)

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18 Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 184 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 33,950,082 fr.
Arrérages payés aux Rentiers..... 169,898,374 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. CORNILLEAU; à Angers, à M. PINEAU; à Cholet, à M. MANCREAU; à Lion-d'Angers, à M. MORILLON; à Baugé, à M. CORNILLEAU; à Segré, à M. PAYSAN; à Beaufort-en-Vallée, à M. SACHET.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE Société anonyme. — Capital 100 millions, 4, rue de la Paix.

Prêts réalisés : Cent trente millions. Le 10 novembre, à 3 heures, aura lieu, au siège social, le 11^e tirage public des obligations émises le 10 janvier 1880, qui sont toutes remboursables à 1,000 francs. La liste des 200 numéros sortis sera publiée par les journaux quotidiens de Paris et les principaux journaux financiers. La Société délivre au prix net de 485 francs des obligations rapportant 30 francs d'intérêt annuel et remboursables à 500 francs. (679)

ARMES DE CHASSE
Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable montage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la prompte exécution des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

NOTA. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demander par lettre l'Album-Galand, à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris. (448)

Maison J.-P. LAROZE & Co, Pharm^{ie} 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉCORGES D'ORANGES AMÈRES Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre : Gastrites, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions lentes, Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres. PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents. ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDRE, la boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS : 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.